NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget primitif et au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité, consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Comptes administratifs 2022 de la Ville et de l'Assainissement.

I. Compte administratif 2022 - BUDGET VILLE

A. La section de fonctionnement :

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour l'année 2022 : Les dépenses sont arrêtées à 11 038 509,04 €.

Les recettes sont arrêtées à 13 045 272,29 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 2 006 763,25 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	2 659 701 €	24 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D012 - Charges de personnel	5 882 222 €	53 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D014 - Atténuations de produits	168 429 €	<2 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D042 - Amortissements et cessions	752 513 €	7 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D065 - Subventions et participations	938 839 €	9 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D066 - Intérêts de la dette	305 023 €	<3 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D067 - Charges exceptionnelles	320 895 €	<3 % des Dépenses de Fonctionnement			
	D068 - Dotations et provisions	10 887 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement			
Recettes	R002 – Résultat de fonctionnement reporté eau	302 332 €	<3 % des Recettes de Fonctionnement			
	R013 - Remboursement charges de personnel	169 046 €	<2 % des Recettes de Fonctionnement			
	R042 - Travaux en régie et cessions	446 679 €	4< % des Recettes de Fonctionnement			
	R070 - Produits communaux	949 975 €	7 % des Recettes de Fonctionnement			
	R073 - Impôts et taxes	8 345 084 €	64 % des Recettes de Fonctionnement			
	R074 - Dotations et subventions	2 399 631 €	18 % des Recettes de Fonctionnement			
	R075 - Produits locations et participations	173 906 €	<2 % des Recettes de Fonctionnement			
	R076 - Produits financiers	203 033 €	<2 % des Recettes de Fonctionnement			
	R077 – Produits exceptionnels	54 154 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement			
	R078 – Reprises sur provisions	1 432 €	<1% des Recettes de Fonctionnement			

B. La section d'investissement :

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui traduisent un accroissement du patrimoine communal. Pour l'année 2022 : Les dépenses sont arrêtées à 5 780 851,34 €.

Les recettes sont arrêtées à 4 806 150,81 €.

faisant ressortir ainsi un résultat déficitaire de - 974 700,53 €.

Il convient de préciser que les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2022 s'élèvent à - 480 570 € et les restes à réaliser en recettes au 31/12/2022 s'élèvent à + 865 627 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2021 reporté	288 097 €	5 % des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	446 679 €	<8 % des Dépenses d'Investissement
	D041- Opérations patrimoniales	20 804 €	<1 % des Dépenses d'Investissement
	D1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	767 015 €	13 % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 303 489 €	23 % des Dépenses d'Investissement
	D16 – Dépôt et cautionnement	2 058 €	<1 % des Dépenses d'Investissement
	D458102 – Schéma directeur eaux pluviales	18 138 €	<1 % des Dépenses d'Investissement
	D458103 – Aménagement rue Florant Eau	75 627 €	<2 % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23/26 - Opérations d'équipements		
	- Notre Dame des Marais		
	- Aménagements urbains rue Florant	2 858 944 €	49 % des Dépenses d'Investissement
	- Ecoles		
	- Document unique		

	R001 – Solde d'exécution d'investissement reporté Eau	767 015 €	16 % des Recettes d'Investissement
	R040 - Amortissements et cessions	752 513 €	16 % des Recettes d'Investissement
	R041 – Opérations patrimoniales	20 804 €	<1% des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2021 capitalisé	2 043 929 €	43 % des Recettes d'Investissement
Recettes	R13 - Subventions d'Investissement	1 075 294 €	22 % des Recettes d'Investissement
	R16 - Emprunt	0€	0 % des Recettes d'Investissement
	R16 – Dépôts et cautionnement	1 467 €	<1 % des Recettes d'Investissement
	R23 – Immobilisations en cours	9 844 €	<1 % des Recettes d'Investissement
	R27 – Autres immobilisations financières	41 520 €	<1 % des Recettes d'Investissement
	R458202- Schéma directeur eaux pluviales	18 138 €	<1 % des Recettes d'Investissement
	R458203 – Aménagement rue Florant Eau	75 627 €	<2 % des Recettes d'Investissement

C. L'équilibre global du Compte administratif et des restes à réaliser :

Les résultats définitifs des 2 sections Fonctionnement et Investissement, auxquels se rajoutent les restes à réaliser en dépenses comme en recettes pour 2022 font ressortir un résultat définitif de + 1 417 120 €.

D. Zoom sur certains postes clés du Compte administratif

1. Section de fonctionnement

a) Dépenses:

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 53 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 133,64 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 386 012 € soit 12,5 % de la section.
- Les intérêts de la dette communale représentent 305 023 € soit 2,7 % de la section.

b) Recettes:

- Les impôts et taxes s'élèvent à 8 345 084 € soit 64 % de la section ; 4 875 644 € provenant des taxes foncières et d'habitation ; 2 230 992 € provenant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences ; 688 827 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources ; 204 380 € provenant de la taxe sur l'électricité ; 345 240 € provenant de la taxe additionnelle aux droits de mutation notamment.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 2 136 522 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 687 180 €.
 - DSR 1^{ère} fraction : 473 730 €.
 - DCRTP : 351 543 €.
 - Etat compensation exo TF : 624 069 €.

2. Section d'investissement

- a) Dépenses:
- Le remboursement de la dette en K pour 2022 s'est élevé à 1 303 489 €
- La poursuite des travaux sur l'église Notre Dame des Marais a généré sur 2022, 1 003 971 € de factures réglées.
- Les travaux d'aménagement urbain de la rue Florant représentent 792 272 €...

b) Recettes:

- En 2022, la commune n'a pas contracté d'emprunt ; la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 8 381 602 € (hors fonds de soutien).
- L'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé dans les comptes 2022 s'élève à 1 688 995 €, ce qui marque l'effort particulier réalisé pour contenir les dépenses de fonctionnement.

II. Compte administratif 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

A. La section de fonctionnement :

Pour l'année 2022 : Les dépenses (DF) sont arrêtées à 202 314,87 €.

Les recettes (RF) sont arrêtées à 523 950,70 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 321 635,83 €.

Notons que - les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 50 312 €,

- la redevance communale (RF) s'élève à 513 340 €.

B. La section d'investissement :

Pour l'année 2022 : Les dépenses (DI) sont arrêtées à 236 729,40 €.

Les dépenses (RI) sont arrêtées à 1 471 837,16 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 1 235 107,76 €.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) s'élève à 160 629 €,

- les amortissements (RI) s'élèvent à 149 429 €,
- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2022.